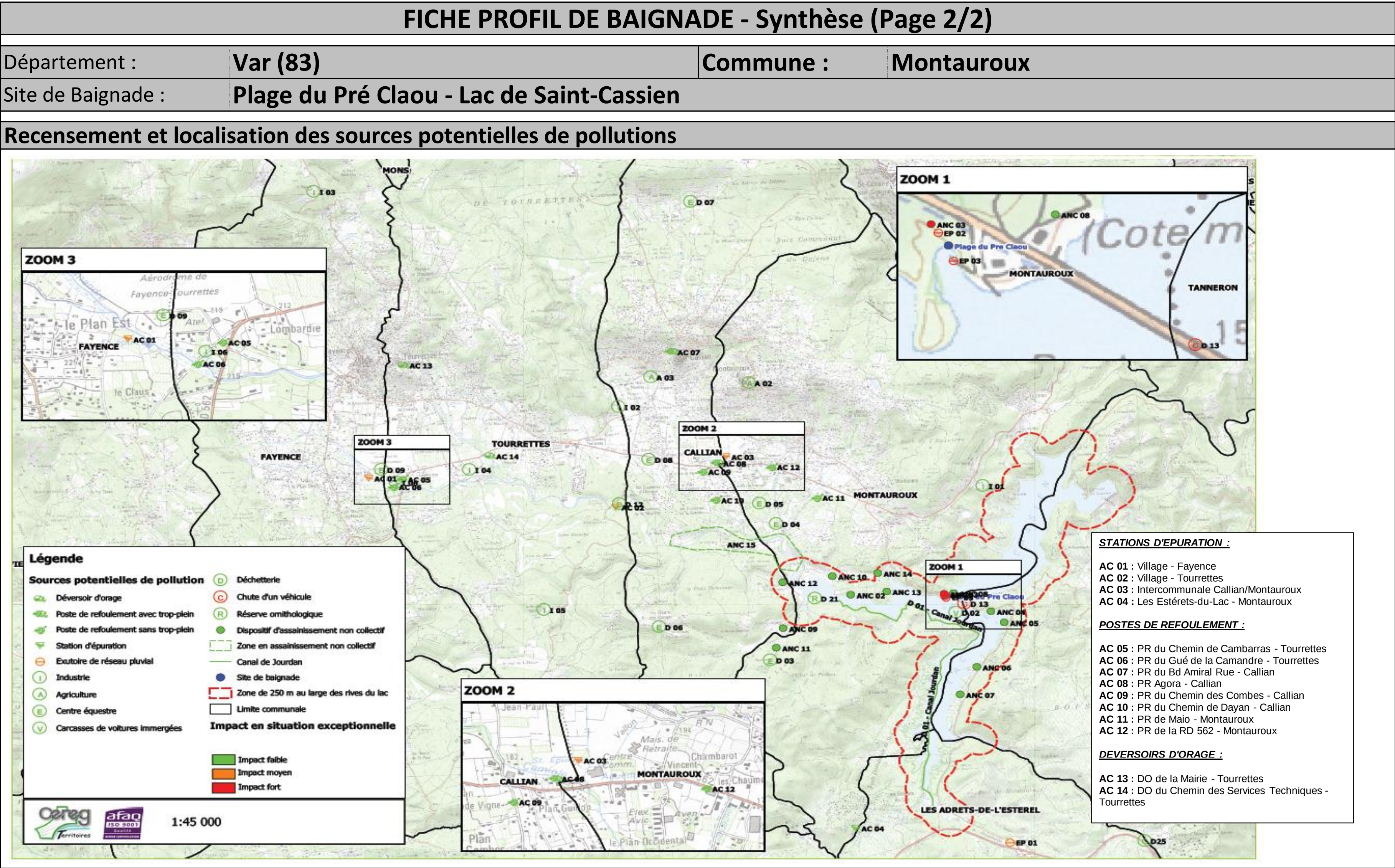


FICHE PROFIL DE Baignade - Synthèse (Page 1/2)				
Date d'élaboration du profil :			Eté 2016	
Département :	Var (83)		Commune :	Montauroux
Site de Baignade :	Plage du Pré Claou - Lac de Saint-Cassien			
Contact de la personne responsable de la baignade		Monsieur le Maire de Montauroux Place du Clos - 83 440 MONTAUROUX - Téléphone : 04 94 50 41 00		
Description Générale du Site de Baignade				
Caractéristiques physiques de la zone de baignade			Photographie illustrative	
Rive d'implantation de la (des) plage(s):		Rive gauche		
Nature des plages:		Terre/vase + sol enherbé		
Equipements et usages de la zone de baignade				
Période de fréquentation :		1 ^{er} Juillet au 31 Août		
Equipements sanitaires:		Non (hors WC du snack)		
Poste de secours et heures de surveillance:		Non		
Stationnement:		Parking à 100 m à l'amont		
Usages nautiques / loisirs aquatiques:		Pédalos, canoë, paddles, pêche		
Accès aux animaux:		Accès aux chiens autorisé mais baignade des chiens interdite et ramassage obligatoire des		
Autres équipements:		Restaurant/ buvette, canoë/paddle/pédalos, poubelles, transats à la location		
Localisation et Schéma de la zone de baignade				
				
Légende : Toilettes Douches Point recyclage Snack / bar Poste de secours Parking Station carburants Aire de jeux Aire de pique-nique Camping Zone de mouillage Poste de refoulement Station d'épuration				
Historique du Classement Qualité du Site de Baignade				
Année	2011		2012	
Classement qualité (Directive 1976) :	Qualité moyenne (B)		Bonne qualité (A)	
A : eau de bonne qualité - B : eau de qualité moyenne - C : eau momentanément polluée - D : eau de mauvaise qualité				
Année	2013	2014	2015	2016
Classement qualité (Directive 2006) :	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente (classement projeté)
Description des épisodes de pollutions au cours des dernières années :	Sans objet			
Commentaires éventuels :	La qualité de cette plage a été jugée moyenne en 2011. En revanche, elle est jugée bonne ou excellente, selon la Directive en vigueur, depuis 2012. Sur cette période (2012-2015), deux bilans de l'ARS se sont avérés moyens (prélèvements du 26/07/2013 et du 07/08/2015), sans que cela n'ait porté atteinte au classement annuel général. Sur les 5 prélèvements de l'ARS en 2016, 4 ont été bons et un s'est avéré moyen (20/07/2016), en raison d'une teneur trop élevée en streptocoques fécaux.			



Gestion préventive - Programme des travaux

Diagnostic			Gestion préventive des pollutions		Plan d'actions
Principaux foyers de pollution	Type des foyers de pollution	Impact	Mesures de surveillance	Indicateurs suivis	Description des principales mesures de réduction des pollutions
Station d'épuration du Village de Fayence (AC 01)	Pollution potentielle	Moyen	Autosurveillance réglementaire	Respect des niveaux de rejet	- Poursuite de la bonne exploitation des ouvrages - Réalisation des travaux de réhabilitation et d'amélioration d'exploitation préconisés par le schéma directeur d'assainissement de 2015
Station d'épuration du Village de Tourrettes (AC 02)	Pollution potentielle	Moyen		Fonctionnement du by-pass	- Poursuite de la bonne exploitation des ouvrages - Réalisation des travaux de réhabilitation préconisés par le schéma directeur d'assainissement de 2014 (CEREG Territoires)
Station d'épuration intercommunale de Callian/Montauroux (AC 03)	Pollution potentielle	Moyen		- Finalisation de la construction d'une nouvelle station d'épuration intercommunale de type boues activées d'une capacité nominale de 9 200 EH - Démonèlement de l'actuelle station d'épuration, avec aménagement des actuelles lagunes en bassin d'orage	
Station d'épuration du quartier des Estérêts-du-Lac à Montauroux (AC 04)	Pollution potentielle	Faible		- Réalisation des travaux de réhabilitation et d'amélioration d'exploitation préconisés par l'étude de projet de SETUDE Ingénieurs Conseils (2014)	
Postes de refoulement de la zone d'étude (AC 05 à AC 12)	Pollution potentielle	Faible	Visites hebdomadaires estivales Curage préventif Mise en place d'une télésurveillance	Débordements d'eaux usées Fonctionnement des trop-pleins	- Curage des ouvrages avant la période estivale - Vérification hebdomadaire du fonctionnement des ouvrages - Mise en place d'un système de télésurveillance : gyrophare extérieur clignotant en cas de dysfonctionnement, et renvoi automatique de l'alarme vers les téléphones d'astreinte de l'exploitant des réseaux et de la Communauté de Communes du Pays de Fayence
Déversoirs d'orage des réseaux de Tourrettes (AC 13 et AC 14)	Pollution potentielle	Faible	Visites régulières estivales	Débordement d'eaux usées	- Visite mensuelle de vérification de l'état de l'ouvrage - Visite de l'ouvrage après chaque pluie significative
Réseau d'assainissement collectif de Fayence et Tourrettes	Pollution potentielle	Moyen	Visites régulières estivales	Débordement d'eaux usées Débits minimum nocturnes	- Mise en application du programme de travaux de réhabilitation des réseaux préconisés par les schémas directeurs d'assainissement
Bassin de rétention des eaux pluviales du péage autoroutier des Adrets-de-l'Estérel (EP 01)	Pollution potentielle	Moyen	Visites régulières de l'ouvrage	Détection d'un apport massif de polluants dans le bassin et le cours d'eau récepteur	- Surveillance estivale hebdomadaire et à chaque pluie significative (précipitations > 10 mm/j) de l'état de l'exutoire du bassin de rétention et contrôle du fonctionnement des vannes d'isolement des pollutions
Exutoire du réseau pluvial sous le snack du Pré Claou (EP 02) et fossé de la plage du Pré Claou (EP 03)	Pollution potentielle	Fort	Visite estivale mensuelle des exutoires et après chaque pluie significative	Apport accidentel de polluants par le réseau d'eaux pluviales	- Visite estivale mensuelle et après chaque épisode pluvieux significatif des exutoires des réseaux pluviaux - Création sur site d'une noue d'infiltration des eaux pluviales et de ruissellement afin de tamponner les écoulements et d'éviter leur rejet direct dans la zone de baignade
Dispositifs d'assainissement non collectif des concessionnaires des plages (ANC 02, et ANC 04 à ANC 08)	Pollution potentielle	Faible et Moyen	Visite périodique du SPANC	Rejet d'eaux usées non traitées Installations non conformes	- Poursuite du programme pluriannuel de contrôles par le SPANC, - Vidange régulière des fosses d'accumulation étanches par des organismes agréés, - Mise en œuvre des travaux de réhabilitation préconisés par le SPANC
Dispositifs d'assainissement non collectif du Pré Claou (ANC 03)	Pollution potentielle	Fort	Visite périodique du SPANC	Rejet d'eaux usées non traitées Installations non conformes	- Poursuite du programme pluriannuel de contrôles par le SPANC, - Vidange régulière des fosses d'accumulation étanches par des organismes agréés, - Mise en œuvre des travaux de réhabilitation préconisés par le SPANC
Dispositifs d'assainissement non collectif des particuliers (ANC 09 à ANC 15)	Pollution potentielle	Faible	Visite périodique du SPANC	Rejet d'eaux usées non traitées Installations non conformes	- Poursuite du programme pluriannuel de contrôles par le SPANC, - Mise en œuvre des travaux de réhabilitation préconisés par le SPANC
Industriels (I 02 à I 06) Moulins à huile (A 02 et A 03)	Pollution potentielle	Faible	Encadrement réglementaire des rejets	Apports au réseau collectif de polluants non traités par les stations d'épuration	- Mise en place ou mise à jour d'arrêtés d'autorisation et de conventions spéciales de déversement des rejets non domestiques au réseau d'assainissement non collectif
Activité pastorale (A 01)	Pollution potentielle	Moyen	Sensibilisation et réglementation	Lessivage de déjections animales par temps de pluie	- Sensibilisation des usagers aux bonnes pratiques - Mise en place d'arrêtés municipaux interdisant l'accès et le pacage des animaux sur les rives du lac ou d'affluents majeurs
Carcasses de voitures immergées dans le lac (D 02)	Pollution potentielle	Faible	-	Rejet de polluants dans le lac	- Evacuation des carcasses - Mise en Centre d'Enfouissement Technique des carcasses
Centres équestres (D 03 à D 09)	Pollution potentielle	Faible	Sensibilisation des usagers	Présence de déjections animales dans les cours d'eau ou dans le lac	- Sensibilisation des gestionnaires et usagers à la nécessité de mettre fin aux baignades des chevaux dans le lac - Entretien régulier des zones de pacage des animaux
Chute de véhicules au niveau du Pont de Pré Claou (D 13)	Pollution potentielle	Fort	-	Rejet de polluants dans le lac	- Evacuation des carcasses - Mise en Centre d'Enfouissement Technique des carcasses
Déjections animales (D 22)	Pollution potentielle	Faible	Entretien régulier de la plage Sensibilisation des usagers	Présence de déjections animales sur la plage ou aux abords	- Mise en place d'un panneau d'affichage interdisant l'accès des chiens à la plage
Dépotages sauvages du fait de l'absence de WC publics et de poubelles à proximité immédiate de la plage (D 24)	Pollution potentielle	Faible	Aménagement de la plage	Présence de déjections humaines ou de déchets aux abords de la plage	- Coupe et nettoyage des sous-bois alentours. - Entretien régulier et quotidien des abords des plages en période de pointe estivale - Mise en place de toilettes sèches de type lombri-compostage et de poubelles aux abords de la plage
Mise en place d'un pluviomètre sur la zone d'étude (préférentiellement à Tanneron ou Montauroux) permettant à la Communauté de Communes du Pays de Fayence de suivre en temps réel le cumul de précipitations					
Mise en place par les équipes de terrain de la Communauté de Communes du Pays de Fayence d'un protocole de prélèvements et d'analyses rapides en cas d'épisode de pollution après un incident déclaré sur les systèmes d'assainissement ou de toute autre pollution accidentelle identifiée : campagne de mesures en 3 points (rejet, amont, aval) pendant 3 jours consécutifs					
Suivi quotidien de la plage du Pré Claou : couleur, transparence, température, mousses, odeurs par le passage en début de matinée d'un surveillant. Algues et Cyanobactéries : vigilance accrue aux éventuels changements anormaux de coloration, efflorescences et/ou irisations suspectes.					